



# CHARTRE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Cette chartre a pour objectif de fixer un cadre pour bien vivre ensemble les périodes d'enseignement à distance. Elle se décline en trois parties : s'organiser, fraternité 2.0 et bien vivre pour soi.

## S'organiser

Les professeurs veillent à adapter le nombre de classes virtuelles à l'emploi du temps de chaque classe : - en les limitant à 2h par jour en primaire, 3h par jour au collège et 4h par jour au lycée, si possible réparties sur la journée (sous la coordination du responsable pédagogique)

- en les équilibrant de telle sorte de ne pas excéder la moitié des quotités horaires hebdomadaires de chaque matière (sous la coordination du responsable pédagogique).

Au secondaire, grâce à l'agenda numérique de chaque classe créé par le responsable numérique pédagogique, les professeurs :

- programment les classes virtuelles sur leurs créneaux habituels de cours
- indiquent les liens des classes virtuelles et invitent le cas échéant les élèves.

L'emploi du temps des cours en visio est fixe pour chaque classe pour toute la durée d'enseignement à distance, et validé en début de période par le responsable pédagogique. Des aménagements sont ensuite apportés selon les niveaux, en fonction des retours d'expérience.

Les professeurs utilisent uniquement les plateformes agréées : G suite for Education et/ou classe virtuelle du CNED, autre dispositif agréé.

Les professeurs utilisent les @mails scolaires des élèves bs78.org et pas les @mails personnels.

Au secondaire, les professeurs utilisent Ecole Directe comme source d'informations, ou un autre support numérique mais ils le référencent à chaque date dans Ecole Directe par un lien hypertexte.

Le cahier de texte numérique comporte :

- une partie « travail à faire » pour les consignes pour le prochain cours (donc à venir) :
  - o remplie en amont de la séance selon le rythme de l'emploi du temps habituel (d'un cours sur l'autre)
  - o y sont précisés : le lien vers la classe virtuelle le cas échéant, les documents à télécharger ou à travailler pour la séance à venir ; les consignes pour le travail à réaliser ou à rendre pour cette date, avec éventuellement le format attendu (nombre de pages, le cas échéant police et taille de caractères, biais de transmission du travail de l'élève, etc)
- une partie « contenu de séance » pour la séance faite (donc passée) :
  - o s'y trouve systématiquement une trace de la classe virtuelle pour les élèves qui n'ont pas pu se connecter (ex : un plan ou les points travaillés, etc) et les documents travaillés lors de la séance
  - o pour le travail à rendre : peut s'y trouver une correction générale (ex : un plan). Les professeurs veillent à laisser un délai suffisant et au minimum de 48h pour les devoirs à rendre.

Les professeurs font l'appel (via Ecole Directe au secondaire) en début des classes virtuelles et remontent l'appel au chef d'établissement au primaire et aux responsables de vie scolaire au secondaire.

Les élèves consultent quotidiennement Ecole Directe (le soir après les cours comme en présentiel). Les élèves

s'adressent à leurs camarades de classe pour récupérer les contenus de séance des cours en visio qu'ils n'ont pas pu suivre (en envoyant un mail au groupe classe par exemple).

Les parents suivent sur Ecole Directe le travail fait et le travail à faire.

## Fraternité 2.0

Les élèves respectent la charte G suite for Education, la charte informatique le cas échéant, les règles de vie du Bon Sauveteur puisqu'elles continuent de s'appliquer derrière l'écran.

Chacun utilise une photo de profil et un pseudo correct qui permettent une identification.

Les élèves adoptent la même conduite qu'en classe et notamment :

- être ponctuel (se connecter avant l'heure), assidu pendant toute la séance, investi et actif - écouter
- respecter autrui
- avoir une tenue vestimentaire appropriée
- avoir ses affaires
- préparer son travail
- participer au moins une fois par séance
- demander la parole
- la prendre pour une raison pertinente
- répondre aux questions du professeur.

Les élèves participent seuls aux classes virtuelles (pas de présence de parents ou amis devant l'écran) sauf demande explicite du professeur.

Les élèves activent leur caméra au maximum et ne refusent pas le cas échéant de la brancher (si l'équipement le permet). Les professeurs l'activent également dès que cela leur paraît pertinent et si leur équipement le permet.

Les élèves coupent leur micro hors intervention.

Les élèves n'utilisent le « chat » que si le professeur l'autorise et seulement à bon escient. Les professeurs réservent un temps en début et/ou en fin de chaque cours pour un échange avec les élèves.

Chaque utilisateur de la messagerie électronique respecte les points suivants pour les envois de mails : - pas de réponse attendue après 18h, le week-end ou jours fériés

- pas de réponse immédiate attendue
- objet du mail, nom, classe indiqués dans le titre
- langage écrit approprié, courtois, bienveillant et correctement orthographié.

Les élèves sollicitent leurs camarades de classe pour obtenir la réponse à une question avant d'interroger par mail le professeur. Ils utilisent pour ceci les mails du groupe classe ou le flux Classroom.

Pour les cours en visio, une fois leur rôle clarifié, des modérateurs peuvent être sollicités : - ils sont identifiés en début de cours

- les professeurs veillent à un roulement des élèves par matière dans ce rôle.

Les professeurs principaux proposent des vies de classe virtuelle. Les élèves participent le plus possible aux heures de vie de classe proposées.

Les professeurs principaux clarifient le rôle du délégué de classe. Ils les incitent notamment à proposer des actions et améliorations, et s'assurent du concours de leurs camarades de classe.

Les responsables de vie scolaire proposent régulièrement des temps de récréation virtuelle surveillée pour les

élèves qui le souhaitent.

Il est interdit (sous peine de sanctions prévues par la loi articles 226-1 et 226-8 du code pénal) :

- de filmer un cours
- d'enregistrer un cours (voix et / ou image)
- de faire des captures d'écran
- d'usurper une identité.

Il est également interdit de partager les liens de connexion à des classes virtuelles avec des personnes extérieures au groupe concerné.

### Bien vivre pour soi

Voici quelques conseils aux élèves pour vivre une période d'enseignement à distance le mieux possible : - Soigner son environnement de travail : l'aménager de façon confortable et structurée, adaptée - Prendre soin de soi

- Garder un rythme de travail proche du rythme de la classe sur site
- Garder un rythme de vie :
  - o s'accorder des pauses
  - o faire du sport
  - o prendre le temps d'activités plaisir
  - o prendre du temps en famille
  - o se lever et se coucher aux heures habituelles
- Respecter le rythme de chacun dans la famille et le temps de travail de chacun - Relativiser sur le plan scolaire / la situation / le plan humain
- Témoigner de son ressenti régulièrement : aux délégués, à son professeur principal, à son responsable de vie scolaire
- Continuer d'investir son rôle d'élève (s'impliquer, être actif, être responsable)
- Garder le contact :
  - o oser demander de l'aide (à ses camarades, aux professeurs, à son professeur principal, à son responsable pédagogique)
  - o proposer de l'aide à ses camarades
  - o rester en lien avec ses camarades
  - o participer aux vies de classe
  - o participer le cas échéant aux récréations virtuelles
- Dissocier vie sociale et cours, et donc limiter le temps d'écran autant que possible.

**En cas de manquement à cette charte, l'élève est passible des sanctions prévues aux règles de vie du Bon Sauveteur (mise en garde écrite, mise à pied, conseil d'éducation ou de discipline, signalement à la police, ..., selon la gravité du manquement) et par la loi.**